



Patronato de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

La presente colección bibliográfica digital está sujeta a la legislación española sobre propiedad intelectual.

De acuerdo con lo establecido en la legislación vigente su utilización será exclusivamente con fines de estudio e investigación científica; en consecuencia, no podrán ser objeto de utilización colectiva ni lucrativa ni ser depositadas en centros públicos que las destinen a otros fines.

En las citas o referencias a los fondos incluidos en la investigación deberá mencionarse que los mismos proceden de la Biblioteca del Patronato de la Alhambra y Generalife y, además, hacer mención expresa del enlace permanente en Internet.

El investigador que utilice los citados fondos está obligado a hacer donación de un ejemplar a la Biblioteca del Patronato de la Alhambra y Generalife del estudio o trabajo de investigación realizado.

This bibliographic digital collection is subject to Spanish intellectual property Law. In accordance with current legislation, its use is solely for purposes of study and scientific research. Collective use, profit, and deposit of the materials in public centers intended for non-academic or study purposes is expressly prohibited.

Excerpts and references should be cited as being from the Library of the Patronato of the Alhambra and Generalife, and a stable URL should be included in the citation.

We kindly request that a copy of any publications resulting from said research be donated to the Library of the Patronato of the Alhambra and Generalife for the use of future students and researchers.

***Biblioteca del Patronato de la Alhambra y Generalife
C / Real de la Alhambra S/N . Edificio Nuevos Museos
18009 GRANADA (ESPAÑA)
+ 34 958 02 79 45
biblioteca.pag@juntadeandalucia.es***

CORRESPONDANCE
DE
MARGUERITE D'AUTRICHE
AVEC
PHILIPPE 2^{DE}.

M. GACHARD.
TOME III.

BRUXELLES
1870.

A-2
4
6
B.P.A.G.



P. C. Mor...ntal de la Alhambra y General fe
CONSEJERIA DE CULTURA

STA DE ARRAUCIA

ca

BIBLIOTECA DE LA ALHAMBRA	
Est.	A-2
Tabl.	4
N.º	6



JUNTA DE ANDALUCÍA

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

CORRESPONDANCES

FRANÇAISES

DES GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS

AVEC

PHILIPPE II

PUBLIÉES PAR ORDRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR



JUNTA DE ANDALUCIA

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

BRUXELLES. — TYPOGRAPHIE DE H. THIRY,
rue d'Isabelle, 42-44.

CORRESPONDANCE
DE
MARGUERITE D'AUTRICHE

DUCHESSE DE PARME

AVEC

PHILIPPE II

PUBLIÉE

PAR M. GACHARD,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME; MEMBRE DE L'ACADÉMIE ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE;
DES ACADÉMIES DE VIENNE, MADRID, AMSTERDAM, ETC.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

TOME DEUXIÈME

19 Décembre 1561. — 6 Juin 1563.

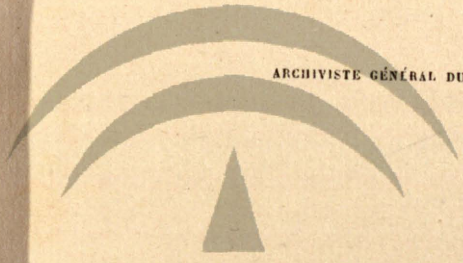
Donativo del Sr. Conde de
Romanones a la Biblioteca
de la Alhambra. 1909

BRUXELLES,

C. MUQUARDT, LIBRAIRE - ÉDITEUR.

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG.

1870



JUNTA DE ANDALUCIA

PRÉFACE.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

Depuis la publication du premier volume de cette Correspondance, j'ai visité les archives et les bibliothèques d'Italie.

A Naples j'ai trouvé, dans la collection des archives de la maison de Farnèse qu'y fit transporter le duc de Parme, Charles I^{er} de Bourbon, devenu roi des Deux-Siciles, tous les papiers de Marguerite d'Autriche (1).

Entre ces papiers il y avait quantité de lettres de Charles-Quint et de Philippe II ; j'en ai pris copie ou extrait.

Comme les premières nous révèlent les rapports directs qu'il y

(1) Voyez ma notice sur les Archives Farnésiennes (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XI, pp. 245-344).

eut entre le grand empereur et sa fille naturelle; qu'elles servent ainsi à combler plus d'une lacune dans la biographie que j'ai donnée de Marguerite; que la plupart et les plus importantes des secondes se lient à la correspondance italienne et française de cette princesse avec le roi catholique, j'ai pensé que c'était ici la véritable place des unes et des autres.

Le public en jugera.

II

Les lettres de Charles-Quint à Marguerite sont au nombre d'une soixantaine.

La première est datée du dernier février 1537, à Valladolid. Marguerite, aussitôt après l'assassinat du duc Alexandre de Médicis, son époux (1), avait envoyé à l'Empereur un de ses serviteurs, pour l'informer en détail de ce qui venait de se passer. Charles lui exprime la part qu'il prend à la perte qu'elle vient de faire; il approuve que, selon l'avis du cardinal Cibo et d'Alexandre Vitello, elle se soit retirée à la citadelle de Florence; il lui annonce qu'il donne des instructions au marquis d'Aguilar et au comte de Cifuentes, ses ministres en Italie, sur ce qu'il y a à faire quant à elle et quant au gouvernement de la république.

Dans des lettres du 2 juin, du 10 juillet et du 15 septembre, il se réfère à ce qu'il a chargé Cifuentes et Bernardo de Riete de lui communiquer.

Le 7 novembre, il lui écrit de Monzon, où il tenait les cortès de

(1) Voyez le tome Ier, p. x.

la couronne d'Aragon : « Ayant de votre personne et de ce qui vous » touche le soin qu'il convient, j'ai résolu d'envoyer Lope Hurtado » de Mendoza, de mon conseil, avec doña Margarita de Rojas, sa » femme, pour qu'ils vous fassent compagnie; que lui soit votre » grand maître, et elle votre dame d'honneur et votre grande mai- » tresse (1). » Il lui sera agréable, ajoute-t-il, qu'elle suive leur conseil, non-seulement en ce qui concerne sa maison, mais encore en toute autre chose.

Les lettres de 1538 (4 juin, 1^{er} juillet, 4 octobre) ne sont que de simples créances, tantôt sur Lope Hurtado de Mendoza, tantôt sur Martin de Silly, gentilhomme de la maison de l'Empereur, tantôt encore sur don Juan de Luna, un autre de ses gentilshommes, lequel il envoie pour recevoir, en son nom, le château de Plaisance.

Il y en a une, écrite de Tolède, le 4 janvier 1539, qui a trait au mariage de Marguerite avec Octave Farnèse : « J'espère — dit » Charles à sa fille — que le contentement que tous nous avons de » cette union ira toujours en augmentant (2) » J'ai rapporté, d'après Strada, que Marguerite en éprouva une impression toute différente (3). Un historien toscan, qui a puisé dans les sources, Galluzzi, confirme ce fait, en donnant à entendre que Marguerite aurait plus volontiers épousé Côme de Médicis, successeur d'Alexandre au duché de Florence : « Cette princesse, dit-il, aimait extrêmement » la Toscane, où elle était universellement honorée. Sa résidence » avait été établie par le comte de Cifuentes à Prato (4), où le duc » Côme et sa mère avaient pour elle toutes les attentions qui conve-

(1) " Teniendo el cuydado que es razon de vuestra persona y de lo que os toca, havemos acordado embiar á Lope Hurtado de Mendoza, del nuestro consejo, con doña Margarita de Rojas, su muger, para que esten en vuestro acompañamiento, y él sea vuestro mayordomo mayor, y ella dama de honor y camarera mayor..... "

(2) " Que el contentamiento que todos tenemos desta afinidad y deudo yrá siempre en crecimiento.... "

(3) Tome I^{er}, p. xi.

(4) A quatre lieues de Florence.

IV

PRÉFACE.

» naient à son rang ainsi qu'aux égards dus à l'Empereur, et qui
» avaient pour but aussi de gagner sa bienveillance (1). »

A propos de ce second mariage de Marguerite, je dois revenir sur un fait que j'ai avancé dans la Vie de cette princesse : j'ai dit qu'elle avait été légitimée par Charles-Quint, lorsqu'il résolut de l'unir à Alexandre de Médicis ; je l'ai dit d'après M. le professeur de Leva, qui assurait avoir vu, à la bibliothèque de l'académie d'histoire, à Madrid, la minute des lettres de légitimation (2). Or, les papiers de Marguerite renferment la capitulation faite à Barcelone, le 25 juin 1529, et le contrat signé à Naples, le dernier février 1556, pour son mariage avec Médicis, ainsi que le contrat, daté du 12 octobre 1538, à Rome, par lequel sa main fut donnée à Farnèse, et aucun de ces trois actes ne parle de légitimation : dans les deux premiers, au contraire, Marguerite est qualifiée de *filie naturelle* de l'Empereur ; elle l'est de *filie* simplement dans le troisième. Ne peut-on pas inférer de là que la pièce tombée sous les yeux de M. de Leva sera restée un projet, un brouillon auquel Charles-Quint n'aura pas apposé sa signature ?

Des autres lettres de l'année 1539, une seule offre de l'intérêt : c'est celle où Charles annonce à Marguerite la perte qu'il vient de faire de l'impératrice, sa femme. Elle est ainsi conçue :

Très-illustre dame, notre très-chère fille, quoique la nouvelle soit telle qu'elle vous doive causer de la peine, nous avons cependant voulu vous la donner. L'impératrice, le 21 du mois passé, accoucha d'un fils qui mourut au même instant. Elle était alors dans un état qui faisait concevoir de grandes espérances pour la conservation de sa santé. Mais, trois jours après, il lui survint une fièvre, accompagnée d'un catarrhe qui lui tomba sur

(1) « Margherita d'Austria sentì con dolore la risoluzione del padre..... Questa principessa amava oltre modo la Toscana, dove era da tutti singolarmente ossequiata. Il conte di Sifuentes gli aveva stabilito la residenza a Prato, dove il duca Cosimo e la di lui madre non li mancavano di tutte quelle attenzioni che convenivano al di lei rango e ai riguardi dovuti al padre, ed anco per guadagnarsi la di lei benevolenza..... » (*Istoria del granducato di Toscana sotto il governo della casa Medici*, 2^e édit., t. I, p. 31.)

(2) Voy. t. 1^{er}, p. x.

PRÉFACE.

V

la poitrine; et ce mal la travailla de façon que, hier, onzième jour de sa délivrance, il a plu à Dieu qu'elle satisfît à la dette de la nature contractée par elle en naissant. Dieu soit loué de tout ce qu'il fait, et veuille placer son âme au nombre des bienheureux, comme on doit en avoir la confiance, d'après la vie vertueuse et catholique qu'elle eut toujours, et la fin religieuse et sainte qui l'a couronnée : ce qui ne nous est pas d'une petite consolation dans le regret et la tristesse où, avec très-grande raison, elle nous a laissé!

Donné à Tolède, le 2 mai 1539.

CHARLES (1).

Plusieurs lettres de l'année 1540 nous initient aux démêlés qui s'élevèrent entre Marguerite et Octave Farnèse, lorsqu'ils venaient à peine d'être unis : démêlés dont, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir la nature ni la cause, mais qui durent être bien vifs, puisque, comme on le verra, Marguerite écrivit à son père qu'elle avait des motifs de se tenir pour libre de son union avec ce prince.

La première est datée de Gand, le 14 février. L'Empereur y marque à la duchesse de Penne (titre que Marguerite avait conservé après la mort de son premier mari) qu'il a de son bien-être et de son honneur le soin qu'un père peut avoir pour sa fille (2), mais qu'il faut qu'elle fasse ce qui se doit faire.

La deuxième, tout entière de la main de Charles-Quint, est de la teneur suivante :

Ma fille, je suis bien mary que la première lettre que je vous escrips de ma main, faut qu'elle soit sur si fâcheuse matière, laquelle ay esté très-desplaisant entendre : car, combien que il y a jà aucuns jours que j'en sentoys quelque chose et en estois adverty, sy espéroï-je que le tamps et vostre bon sens y donneroint bonne ordre et fin. Or, par la lettre que m'avés escript par l'homme de Lope Hurtado, je voys la chose estre en pires termes que jamays : dont tant plus me desplaît, parce que m'escripvés chose que, sy je ne seusse de vray que les parolles y contenues sont plus dites avec pacion que rayson, et que en la fin, par la bonne discrécion que l'on me dit estre en vous, le congnoisterés, je

(1) Voy. le texte dans l'*Appendice A*, n° I.

(2) « El cuidado que padre puede tener de su hija.... »

ne me saurois contenter que usisyés de tels termes, non pour en user envers moy. car, puisque la pacion vous en fait user, il est plus juste que ce soit avec moy, qui suis vostre père, que avec autre, mais pour estre tels que nulle personne chrestienne, et mesme telle que estes et vous tenant pour ma fille, ne le deveryés penser. Par quoy vous prie et, comme père, commande que non-seullement usés tels termes, mès ancoyres ne veulx que les pensés : car ce sont termes de personnes hors de rayson et meux par temptation du diable. Il ne me desplaît que me dyés vostre intencion, mès eusse esté bien ayse la plus tost sayoyr : car à tout ce eus peu bailler meilleur remède, et tel que toutes choses ce fussent faytes, dressées et racotrées comme il convenoit. Mès, puisqu'il n'a esté aynsy, sy faut-il mestre remède, quelque tard que ce seût estre, et le plus tost mieulx. Et pour ce vous envoie ce porteur, Andelot, que sais chier vous ést et à moy féable, lequel va bien informé de mon intencion ; et le créiés comme moy-mesmes, car il la vous dira et ce que plus vous convient et à vostre honneur et mien ; et à cest effect. le vous envoie, et pour vous prier que aynsy en veulliez user et prendre et croire mon conseil : car, puisque jusques cy n'ay usé de force, aussy n'en veul-je user, mès bien vous admonester, comme père, ce que devés et vous convient fayre. Et espère et confie que ceste mon admonestacion, conseil et prière prouffitera plus que toutes les forces ny menasses dont aucuns sauroient user. Et avec ceste confiance, vous recommandant à Dieu, luy prie vous guyer, conduyre et enducer à fayre tout ce que vous convient et devés à vous-mesmes et à moy, comme bonne fille que m'estes : vous assurant que tousjours me trouverez bon père. C'est de Gant, ce xi^e d'avril.

CHARLES.

On remarquera ce que dit l'Empereur au commencement de cette lettre : que c'est la première fois qu'il écrit de sa main à sa fille naturelle.

D'Andelot revint au mois d'août ; il rendit compte de sa commission à Charles-Quint, qui se trouvait alors à Utrecht. Charles apprit, par son rapport, que les dissentiments existants entre Marguerite et Octave étaient plus graves qu'il ne l'avait pensé. Il s'attacha à la persuader que, quelque contrariété qu'elle éprouvât de la situation où elle était, son honneur et sa conscience lui commandaient de l'accepter courageusement et d'y conformer sa conduite ; dans ce but, il lui écrivit une seconde fois, de sa main, en ces termes :

PRÉFACE.

VII

Ma fille, j'ay par Andelot receu vostre lettre, et de luy entendu ce que luy avés enchargé me dire, et la volonté que avés de, non obstant le peu de contentement que avés du maryaige avec le Sr Octavyo, de fayre, après que j'aye entendu les raysons que vous meuvent à vous tenyr pour libre d'icelluy, ce que je trouveray que soyés obligée et je vous ordonneray et amonesteray. Il me desplaît que vostre contentement n'est en ce cas sy grant que le voudroys. Et sy, du commencement, l'eusse seu estre tel, je y eusse peu mestre meilleur ordre que non à présent : car jamays je ne vous eusse voulu marier contre vostre gré et volonté. Après avoyr bien veu, entendu et examyné les causes que metés en avant par où vous tenés libre, je treuve qu'elles sont nulles et sans fondement, et que qu'il metteroyt cest affayre en justice, comme ne ce pouroit excuser, sy persistyés en ceste opinyon, que l'on vous jugeroit estre femme dudict Sr Octavyo, et vous ordonneroyt-l'on fayre vye maryable avec luy. Or, ce voyant et que les choses sont en ces termes, mē semble que je ne feroys office de bon père, ny conforme à la confiance que avec rayson faytes de moy, sy je ne vous conseilloy et exortoys que faciés ce que devés au devoyr que avés à l'aquit de vostre honneur et conscience : car, puisque les choses sont sy avant que, conforme à ce, je n'y voys autre remède, et que ceulx que m'avés fait dire par Andelot ne sont souffissans pour satisfyre au moyndre de ces deux poins que tant vous touchent, et aussy à moy, comme à celluy qui sentyroyt que fyssyés chose qu'il fût contre nuls d'eulx, me samble que devés gaingner le gré de ce que la justice vous forceroyt à fayre ; et aynsi vous exorte, conseille et prie que le facyés. Et, quant vous ferés de vostre cousté ce que en vous est et forcés vostre volonté à en avoir contentement, et cerrés vos oreilles à ceulx qui vous disent ce que voulés ouyr, Dieu du syen vous en donra la grâce et y mesterà le surplus : de sorte que, à l'avenyr, l'aurés grand ; et de ce c'est veu plusieurs exemples. Mēs, ma fille, il s'y faut ayder, qui veult bien vertueusement et sagement fayre. Et aynsy derechief le vous prie et que vous y conduysés, tant en l'acord (*sic*) que en l'avenyr, de sorte que tout le passé ce oublie. Et pour ce que, à ce propos et à cest effect, et pour estre, depuis le partement de Lope Hurtado, quelques jours avec vous, renvoye ledict Andelot et encharge vous dire plus au long ce qu'il m'en samble, m'en remès à luy, vous priant le croyre comme moy-mesmes. Et à tant vous recommande à Dieu. C'est de Utrecht, ce xv d'aoust, de la main de vostre bon père,

CHARLES.

On aime à lire, dans cette lettre, au milieu des conseils et des exhortations dictés à Charles-Quint par sa haute raison autant que par ses sentiments paternels, l'assurance qu'il n'aurait pas donné la main de sa fille à Octave Farnèse, s'il avait connu l'éloignement

VIII

PRÉFACE.

qu'elle avait pour cette union, *car jamais il ne l'eût voulu marier contre son gré et volonté.*

Marguerite se rendit aux avis de son père ; c'est du moins ce qu'il est permis d'inférer de la lettre suivante :

Très-illustre duchesse, notre très-chère et très-aimée fille, par les lettres de M. d'Andelot, nous avons été informé de la bonne façon dont il a été procédé dans les choses pour lesquelles nous l'avons envoyé là-bas, ainsi que de la bonne volonté et détermination avec laquelle vous vous disposâtes à accomplir ce qui vous touchait, et de ce qui s'est passé : de quoi nous nous sommes infiniment réjoui ; et nous espérons que ce sera pour le grand contentement de tous. Nous vous prions beaucoup d'y aider toujours de votre côté, ayant un soin particulier de donner à Sa Sainteté (1) toute la satisfaction possible : car la vôtre en dépend aussi en grande partie.

D'Arras, le 25 novembre 1540.

Cette lettre étant écrite, Lope Hurtado est arrivé ici. Nous avons entendu très-particulièrement tout ce qu'il nous a dit de votre part, et nous y avons répondu ainsi qu'il vous le fait savoir. Il n'y a rien à ajouter à cela, sinon que nous avons été très-charmé d'apprendre les particularités qu'il nous a rapportées de votre personne et de votre manière de vous conduire. Ce qu'il nous a dit de votre peu de santé nous met en peine ; mais il plaira à Dieu qu'elle s'améliore, et vous devez avoir grand soin de l'affermir. Lope Hurtado nous a montré les points dont il vous entretenait à son départ touchant la manière dont vous vous deviez gouverner ; nous les avons trouvés très-bien : seulement, en ce qui concerne le cardinal de Santiago, il paraît que l'affection qu'il lui porte l'a engagé à aller au delà de ce qui est juste. Vous devez indubitablement honorer et favoriser le cardinal, selon que sa personne et sa dignité l'exigent, et comme notre bon serviteur ; mais il faut le faire avec la modestie, la modération et la convenance qui sont requises pour ne pas causer de déplaisir à Sa Sainteté ni aux autres membres de la maison Farnèse, et pour ne pas laisser paraître en cela de la partialité.

Donné comme dessus.

CHARLES (2).

Une lettre du 12 décembre confirme que la concorde s'était enfin établie entre Marguerite et les Farnèses :

(1) Paul III (Alexandre Farnèse).

(2) Voy. le texte dans l'*Appendice A*, n° II.

Très-illustre dame, etc., — lui écrit l'Empereur — ce qui s'est fait et se fait de votre part, suivant ce que nous vous avons recommandé et les assurances que vous nous avez données, est tel que nous l'espérons et qu'il convient. Nous vous prions donc beaucoup de le vouloir continuer, ayant grand soin de donner tout le contentement que vous pourrez à Sa Sainteté et à tous ceux de la maison Farnèse, et d'honorer et respecter votre mari, comme la raison et l'honnêteté le veulent. Si vous agissez ainsi, nous espérons que les mécontentements passés se changeront pour tous en un sentiment contraire.....

CHARLES (1).

Il n'est plus question, dans les lettres des années suivantes, de mésintelligence de Marguerite avec son époux.

Plusieurs de celles écrites par l'Empereur en 1541 (2) ont pour but de renouveler à sa fille la recommandation de satisfaire le pape.

Le 25 juillet de la même année, il lui mande qu'il aura toujours de son honneur, de son autorité et de son repos le soin qu'elle mérite, ajoutant qu'il pourvoira à ce qu'elle ait auprès d'elle, pour l'accompagner et la servir, une personne ayant les qualités que cette charge exige. Il lui envoya, en effet, au mois de septembre suivant, le commandeur Valenzuela (3); et celui-ci étant mort en 1542, il le remplaça par Lope de Guzman (4).

Lorsque, en 1543, Marguerite sut que l'Empereur allait partir pour l'Allemagne et les Pays-Bas, elle lui exprima le désir de le voir à son passage en Italie. Charles-Quint accueillit très-favorablement sa demande et lui donna rendez-vous à Pavie (5). A son arrivée à Gênes, il lui fit savoir qu'il l'attendrait dans l'endroit où il s'aboucherait avec le pape, si l'entrevue projetée entre Sa Sainteté et lui avait lieu : dans le cas contraire, en venant à Pavie, elle serait sûre de l'y rencontrer. Quelques mots de cette dernière lettre (6).

(1) Voy. le texte dans l'*Appendice A*, n° III.

(2) De Ratisbonne, le .. mars et le 7 avril, et de la Spezzia, le 28 septembre.

(3) Lettre datée du 28 septembre 1541, à la Spezzia.

(4) Lettre écrite de Madrid, le 22 janvier 1543.

(5) Lettre écrite de Barcelone, le 27 avril 1543.

(6) Du 27 mai 1543.

qui ont trait aux rapports de Marguerite avec Octave Farnèse, ont un sens énigmatique : « Le duc, votre mari, — mande l'Empereur à sa fille — retourne en ce moment auprès de vous : il n'est besoin de vous rien dire touchant la manière de le traiter, car vous vous conduirez ainsi que vous le devez faire (1). »

Marguerite se rendit à Pavie, où Charles-Quint arriva le 6 juin ; elle l'accompagna à Busseto, près de Crémone, lieu que Paul III avait choisi pour s'aboucher avec l'Empereur. Le 24 juin, elle prit congé de son père, qu'elle ne devait plus revoir (2).

Dans les lettres des années 1544 à 1550 il n'y a rien qui mérite d'être mentionné.

Cependant Octave Farnèse, méconnaissant ce qu'il devait à Charles-Quint, s'était allié avec Henri II, son ennemi (27 mai 1551). A cette nouvelle, l'Empereur ordonna le séquestre des revenus qu'il avait assignés à sa fille dans le royaume de Naples. Marguerite lui écrivit, pour s'en plaindre. Il lui répondit que, s'il avait pris cette mesure, ce n'était point par rapport à elle, mais afin que ses revenus ne servissent pas à celui qui l'avait si peu respecté ; que, si elle voulait sortir de Parme et se retirer dans quelque'un de ses États, ou en tel autre lieu qu'elle jugerait à propos, il commanderait, non-seulement que le séquestre fût levé, mais encore qu'elle fût favorisée, servie et honorée comme sa fille qu'il avait toujours aimée ; qu'autrement, et quoiqu'il fût charmé de lui complaire, il lui laissait à considérer si la raison et l'honnêteté souffraient que ses ennemis lui fissent la guerre avec l'argent de ses royaumes (3).

(1) « El duque vuestro marido va agora, y no es menester deziros nada cerca de su tractamiento, porque vos havreys como se deve.... »

(2) VANDENESSE, *Journal des Voyages de Charles-Quint* (inédit).

(3) « En lo del embaraço de vuestras rentas, ya dé don Hernando de Gonzaga havreys entendido la causa por que se hizo, que no es por vuestro respecto, sino porque no se aproveche dellas el que nos le ha tenido tan poco. Pero si, como se os embió á dezir, vos querreys salir de Parma y estar en alguna de nuestras tierras ó en otras donde os pluguiere, no solamente mandaremos que se os desembarguen, pero que seays regalada, servida y respectada como hija

Marguerite avait eu recours aussi à l'évêque d'Arras, dont l'influence dans les conseils de l'Empereur avait succédé à celle de M. de Granvelle, son père; elle en reçut la réponse suivante :

Madame, j'ay non-seulement délivré à l'Empereur les lettres que vous lui avez escript, que vous m'avez adressé en ung vostre paquet, mais encoires supplié qu'il luy pleût ouyr la lecture de celle que vous m'avez escript. Et, par la réponse que Sadicte Majesté faict à Vostre Excellence, icelle verra qu'elle n'a changé de nature, mais demeure envers Vostredicte Excellence en la mesme voulenté et affection que du passé; et ha senti très-fort l'indisposition d'icellé et le travail ouquel elle se trouve en la ville de Parme; ny debvez craindre que malvaie relation ou aultre chose l'aye aliéné de l'amour qu'elle vous porte; ny s'est faicte la séquestration du bien de Vostredicte Excellence pour le respect d'icelle, comme elle verra par ladicte réponse, mais bien afin que qui lui a tenu si peu de respect ne vini à le vous tenir moindre, quant il auroit désir de se servir du revenu de Vostredicte Excellence, comme il pourroit faire, s'il estoit entre les mains d'icelle pendant qu'elle est là. Et ne doubte Sadicte Majesté que de vostre part vous n'avez procuré d'éviter que l'on ne vint en telz termes; et pleut à Dieu qu'en ce l'on vous eust creu, pour éviter ce que de non le croire est succédé! Et ne fault que Vostredicte Excellence pense que ce que se faict en la séquestration des rentes d'icelle soit pour lui donner chastoy, en ce que Sadicte Majesté confie, voyre et tient pour certain, qu'icelle n'a commis faulte, mais bien pour la seulle raison susdicte, comme Vostredicte Excellence l'aura peu cognoistre par ce que, je présuppose, le seigneur don Fernande de Gonzaga lui aura faict entendre de l'intention de Sadicte Majesté en ce que concerne vostre personne, longtemps auparavant que le paquet de Vostre Excellence me vint entre les mains; laquelle, si elle se pouvoit tirer hors de Parme, cognoistroit tost que ce n'est allencontre d'elle que se faict ceste démonstration. Et de ma part j'assheure Vostredicte Excellence que je la tiendray tousjours en vénération et au respect que je doibz pour mon debvoir, et que je ne défauldray de luy faire très-humble service en ce que je pourray avoir le moyen. Et me recommandant très-humblement à la bonne grâce d'icelle, je prie le Créateur qu'il lui doint très-bonne et longue vie.

D'Augsbourg, ce xxx^e de septembre 1551.

De Vostredicte Excellence très-humble serviteur,
L'ÉVESQUE D'ARRAS.

nuestra y á quien siempre havemos amado. De otra manera, aunque por vuestro contentamiento holgaríamos cierto de complaceros, vos misma podeys considerar s la razon y honestidad permite que nuestros enemigos nos hagan la guerra con el dinero de nuestros reynos....." (Lettre du 30 septembre 1551, écrite d'Augsbourg.)

Il paraît que, pendant tout le temps qu'Octave Farnèse demeura dans le parti de la France, les rapports de Marguerite avec son père furent interrompus, car nous n'avons plus de lettre de Charles-Quint jusqu'au moment où il était près de s'embarquer en Zélande, pour aller s'enfermer dans le monastère de Yuste. Voici ce qu'alors il écrivit à Marguerite :

Très-illustre duchesse, notre très-chère et très-aimée fille, nous avons reçu la lettre que vous nous avez envoyée par Hieronymo de Corregio, et elle nous a causé beaucoup de satisfaction, en nous donnant des nouvelles de votre santé, et en nous faisant connaître ce que toujours nous nous sommes persuadé de vos sentiments. De même que nous ne doutons point du déplaisir que vous avez éprouvé, comme vous le dites, de voir les choses avec le duc votre mari et les siens prendre une direction si différente de celle que vous désiriez, de même vous pouvez être certaine que cela ne nous a pas moins déplu : car nous avons prévu ce qui en est résulté, tant au préjudice de l'Italie qu'à votre propre détriment. Mais, si Dieu daigne réaliser les espérances qu'on a conçues, vous pouvez fort bien croire que nous en aurons un très-grand contentement ; et, dans une telle supposition, j'ai beaucoup recommandé ce qui vous touche au sérénissime roi, mon fils, lequel, nous en sommes assuré, vous sera très-bon frère. Nous tenons aussi pour certain que, les affaires s'accommodant, non-seulement on aura pour le duc votre mari les attentions particulières qui lui sont dues, mais encore on protégera et favorisera ceux de sa maison, comme les faits le montreront.

En cet instant nous quittons cette ville, en intention de faire le voyage d'Espagne, s'il plaît à Dieu. Là et en quelque lieu que nous soyons vous trouverez en nous l'amour et l'affection d'un bon père, comme toujours nous l'avons été.

Que Dieu, très-illustre duchesse, très-chère et très-aimée fille, vous tienne en sa continue protection.

De Gand, le 28 août 1556.

CHARLES (1).

Au moment où Charles-Quint signait cette lettre, Octave Farnèse négociait sa réconciliation avec la cour d'Espagne par l'entremise de Côme de Médicis, et elle ne tarda pas à se conclure : j'ai dit, dans le volume précédent (2), à quelles conditions.

(1) Voy. le texte dans l'*Appendice A*, n° IV.

(2) Tome Ier, p. XII.

PRÉFACE.

XIII

La dernière lettre de Charles-Quint est datée du 31 mars 1557, au monastère de Yuste; il y accuse la réception de deux lettres de sa fille, l'une du 5 novembre et l'autre du 3 février, que j'ai fait connaître ailleurs (1). Dans la première, Marguerite, en lui annonçant son départ de Milan pour Bruxelles, où elle se rendait afin de baiser les mains au roi Philippe et de lui présenter son fils Alexandre, exprimait le bonheur qu'elle aurait ressenti, si elle l'y avait trouvé, car elle n'avait pas de plus grand désir que de se mettre à ses pieds avant de mourir. Il lui répond qu'il eût été charmé de la voir avant de quitter les Pays-Bas, mais que la visite qu'elle voudrait lui faire maintenant serait sujette à trop d'inconvénients, et que par ce motif il l'en dispense.

III

La correspondance de Philippe II avec Marguerite, qui commence à 1543, s'arrête à 1583. Il ne faudrait pas en conclure que, dans les trois dernières années de la vie de cette princesse, le roi n'ait point écrit à sa sœur, mais on doit croire plutôt que les lettres de ces années-là se seront égarées ou auront été mêlées avec d'autres papiers.

Cette correspondance peut se diviser en quatre périodes :

La première finissant à l'époque où Marguerite fut investie de la régence des Pays-Bas ;

La deuxième correspondant aux huit années et demie de cette régence ;

(1) *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. II, p. 106.

La troisième embrassant tout le temps que Marguerite passa en Italie, après avoir quitté les Pays-Bas ;

La quatrième enfin comprenant son deuxième gouvernement dans ces provinces.

Les lettres que Philippe adresse à Marguerite comme prince d'Espagne — au nombre de trois — n'offrent aucun intérêt ; elles donnent lieu de remarquer seulement qu'il y traite Marguerite de « Madame ma sœur » (*Señora hermana*). Après qu'il fut monté sur le trône, il ne la traita plus que de « Madame » (*Señora*). Je parle ici des lettres que Philippe écrivait de sa main. Dans les dépêches de chancellerie il disait, en espagnol : « Très-illustre » duchesse, ma très-chère et très-aimée sœur » (*Illustrissima duquesa, mi muy cara y muy amada hermana*), et en français, comme le fait voir notre Correspondance : « Madame ma bonne sœur. » Cette dernière formule était celle dont Charles-Quint avait usé avec la reine Marie.

Deux lettres de 1557 ont trait au voyage que Marguerite fit en Angleterre avec son fils Alexandre, pour aller trouver le roi. Dans l'une (22 mars), Philippe lui annonce que, ayant appris son débarquement à Douvres, il lui envoie don Alonso d'Aguilar, lequel est chargé de lui rapporter de ses nouvelles. Dans l'autre (22 juin), il lui exprime le regret qu'il éprouve de son départ, et l'assure qu'il aura toujours de ses affaires le soin auquel l'oblige l'affection et la parenté qui les lient (1). Marguerite était arrivée à Londres dans les derniers jours de mars ; elle était repartie pour les Pays-Bas et l'Italie à la fin d'avril, laissant le prince Alexandre à la cour du roi (2), comme cela avait été convenu, l'année précédente, entre le duc son mari et les ministres espagnols.

Une troisième lettre de 1557 (20 juillet) sert de réponse à celles

(1) « ... De todas vuestras cosas tengo yo de tener siempre tanto cuydado como me obliga el amor y deudo que ay entre nosotros... »

(2) VANDENESSE, *Journal* (inédit) des voyages de Charles-Quint et de Philippe II.

que Marguerite avait écrites au roi, pour lui annoncer son heureuse arrivée à Parme. Philippe s'y excuse de se servir d'une main étrangère sur les grandes occupations qu'il a au moment de son retour dans les Pays-Bas. Il dit à sa sœur qu'il est charmé de la continuation de bonne volonté qu'elle a trouvée dans son mari pour tout ce qui touche son service, voyant que par là le duc correspond à ce qu'il lui doit (1). Il donne aussi à Marguerite des nouvelles du prince Alexandre : « Le prince votre fils — lui mande-t-il — se porte » très-bien ; j'ai beaucoup de satisfaction de lui, et il est tel que » cela ne pourrait être autrement (2). »

IV

Les lettres de 1559 à 1567 sont, comme il est aisé de le comprendre, les plus importantes des quatre séries. Il y en a beaucoup dans le nombre, et de très-étendues, qui sont tout entières de la main de Philippe II. Je donnerai ici l'analyse de chacune d'elles, en proportionnant cette analyse au plus ou moins d'intérêt qu'elles offrent.

1. — *Laredo, 8 septembre 1559.* Par la lettre que don Antonio de Tolède a écrite à la duchesse, de l'île de Vight, en renvoyant les pilotes flamands, elle a appris qu'il a passé le détroit. Depuis, il a poursuivi sa route sans toucher aux côtes d'Angleterre ni de France. Son voyage a été plus long qu'il n'aurait dû l'être, à cause du calme qui

(1) « ... Por ver que corresponde, como quien es, á lo que me deve... »

(2) El príncipe vuestro hijo está muy bueno, y yo huelgo mucho con él, y es tal que con razon se deve hazer ansí... »

a régné sur la mer et de la variété du vent ; mais il s'est bien passé, et il est arrivé aujourd'hui à Laredo en bonne santé. Il a voulu l'en informer aussitôt après son débarquement, pour la satisfaction qu'il sait qu'elle en aura, et pour qu'elle le fasse connaître à ses sujets des Pays-Bas. Il la prie de lui donner de ses nouvelles. — *Post-scriptum de sa main* : « Quoique j'arrive bien portant, les calmes m'ont tant » fatigué que je n'ai pu écrire cette lettre de ma main ; mais ma » santé est bonne, et il en a été et en est de même de celle de votre » fils. Le mal de mer à cela de bon que, en descendant à terre, on » en est délivré et on l'oublie (1). »

2. — *Tolède, 18 février 1561. (Autog.)* Il venait de signer les lettres que lui porte ce courrier, quand il a reçu la sienne du 6. — Il la remercie de l'intérêt qu'elle prend à la santé de la reine. — Il répondra à ses dépêches en français, quand il en aura pris connaissance. — Il trouve digne de toute faveur M. de Meghem (qui sollicitait la vénerie de Gueldre), car il l'a toujours vu servir avec beaucoup de zèle. — Elle lui fera un grand plaisir de parler aux personnes à qui il écrit pour l'affaire des nouveaux évêchés.

3. — *Guisando, 2 avril 1561. (Autog.)* Étant venu passer en ce monastère la semaine sainte, il ne peut répondre à ses lettres par le courrier mensuel qui va partir : il le fera longuement à son retour à Tolède. — Il n'écrit pour le moment qu'à monsieur d'Arras, afin de le féliciter sur le chapeau de cardinal que Sa Sainteté lui a donné.

4. — *Madrid, 14 juin 1561. (Autog.)* Les occupations qu'il a eues avant son départ de Tolède et à son arrivée à Madrid, l'ont empêché de lui expédier plus tôt ce courrier. — Pour les mêmes causes, et parce qu'il ne s'est pas résolu encore sur différents points au sujet desquels il lui écrira par M. de Hornes, qu'il est occupé à expédier, il ne lui en dit pas davantage, ni ne répond aux lettres qu'elle lui a

(1) Voy. l'Appendice B, n° 1.

écrites de sa main. Quant aux autres, elle verra la réponse qu'il y fait et à laquelle il se réfère.

5. — *Aranjuez, 6 juin 1562. (Autog.)* Les dépêches qui vont en chiffres informeront la duchesse en détail de tout ce qu'il y a (1). — A son retour à Madrid, qui aura lieu bientôt, il lui expédiera un courrier par lequel il répondra à ses lettres. — « Ce que je puis dire » en ce moment est de vous recommander de tout mon pouvoir le » bon et prompt effet de ce que je vous écris, puisque vous voyez » combien cela importe pour tous, ainsi que pour la sûreté de mes » États, et des Pays-Bas principalement, bien que, alors que nous » sommes obligés, comme vous le savez, à faire ce dont il s'agit, il ne » devrait pas être question d'autre chose (2). » — En vertu des lettres de créance qu'il lui envoie pour les seigneurs, elle les informera de ce qu'il est bien résolu à maintenir toujours dans tous ses États, afin que chacun d'eux, en ce qui le touche, concoure à ce but (3). — Si M. d'Arenberg ne pouvait accomplir ce qui lui est ordonné, elle le remplacerait par un autre, nommément par M. de Meghem.

6. — *Madrid, 15 juillet 1562. (Autog.)* Très-longue et très-importante lettre où, après avoir entretenu sa sœur de la maladie et de la convalescence du prince don Carlos, de l'obstacle que cet événement a apporté à ses projets de voyage en Navarre et en Aragon, afin que son fils y fût juré, le roi passe en revue toutes les affaires qui occupaient en ce moment-là le gouvernement des Pays-Bas. — Par ses lettres en français (4), la duchesse verra ce qu'il peut faire, pour le

(1) « ... De todo lo que ay... »

(2) « ... Lo que agora os puedo decir es encomendaros, quanto puedo, el buen y breve efecto de lo que os escrivo, pues veis lo que importa para todos, y no menos para la seguridad de todos mys Estados, y de esos principalmente, aunque, abiendo la obligacion principal que sabeis que nos tenemos, no se abria de tratar de otra cosa... »

(3) « ... De lo que sabeis que es my intincion y determynada voluntad que se conserve siempre en todos mys Estados, para que cada uno, en lo que le tocare, haga y procure lo mismo... »

(4) Voy. p. 266.

présent, afin de pourvoir aux besoins de ces provinces. Elle doit être assurée qu'il comprend combien ces besoins sont grands et qu'ils le peinent plus que personne, puisque personne n'a en cela autant d'intérêt que lui. Il lui suffirait d'ailleurs, pour s'en préoccuper au plus haut point, de savoir le souci qu'ils causent à sa sœur, « qu'il » aime tant et avec tant de raison. » — Mais les nécessités de ses royaumes d'Espagne sont bien grandes aussi, et les choses y sont demeurées dans un tel état, par suite des guerres passées, que, quoique depuis son retour dans ces royaumes ses revenus aient beaucoup augmenté, que les cortès lui aient accordé des aides plus considérables que jamais, qu'il ait été fait argent de plusieurs inventions nouvelles, enfin qu'on ait aliéné tout ce qu'on a pu des lieux appartenant tant aux ordres militaires qu'au patrimoine royal, bien des dettes arriérées n'ont pu être acquittées encore. Il espère, avec le temps, et s'il ne survient pas de guerre ou de chose nouvelle, que la situation de l'Espagne lui permettra d'aider les Pays-Bas. En attendant, il exhorte la duchesse à prendre patience : « Je » sais, lui dit-il, que vous êtes une si bonne sœur, qu'alors même » que la peine serait plus grande, vous la prendriez de la meilleure » volonté par amour de moi et pour l'importance que j'attache à la » conservation de ces provinces, dont je fais tout le cas qu'elles méritent, les ayant vues et connues. » — Il se plaint, à ce propos, du délai qu'apportent les états de Brabant à accorder les aides qui leur ont été demandées : « C'est certainement, observe-t-il, chose à » quoi il faut réfléchir et qui est bien digne de remède, que, pour leurs » folies, ils veuillent tout perdre ; et, si l'on pouvait trouver quelque » moyen de mettre la division parmi eux, il n'en faudrait pas laisser » échapper l'occasion. — Il souhaiterait fort qu'on pût se procurer quelques ressources pour la réparation des fortifications des places frontières vers l'Allemagne aussi bien que vers la France : il ne comprend pas comment les états peuvent s'excuser de contribuer à des ouvrages si nécessaires et qui, plus que toute autre chose, assureraient

le maintien de la paix. — En ce qui concerne les affaires de France, il n'a rien à ajouter à ses autres lettres (1), si ce n'est qu'elles le mettent en un grand souci, vu l'importance dont elles sont pour le service de Dieu et pour tout le surplus; et c'est pourquoi il n'a pu laisser de secourir les catholiques, quoiqu'il lui ait fallu pour cela prendre l'argent qu'il rassemblait afin de payer sa maison, qui n'a rien reçu depuis son départ des Pays-Bas. Il a cru devoir publier que ce secours se donne au roi et à la reine; mais, comme la duchesse l'aura vu par ce qui lui a été écrit en chiffres, si la reine mère se conduisait autrement qu'elle ne le doit, il veut qu'il ne soit donné qu'aux catholiques, quels qu'ils soient : car c'est seulement en leur faveur qu'il fait ce sacrifice. — Ce que la duchesse lui mande, dans sa lettre du 13 mai (2), des difficultés qu'il y aurait en cela, lui a causé beaucoup de peine, parce qu'il ne convient ni au service de Dieu, « qui est le principal, » ni au sien, ni au bien de ses États, d'abandonner les catholiques à eux-mêmes. Il voit bien qu'ainsi on risque quelque chose, mais il est certain qu'on risque beaucoup plus en laissant les hérétiques l'emporter : car il n'y a pas de doute que, s'ils l'emportent, tous leurs desseins seront dirigés contre lui et contre ses États, afin de les réduire à la même situation que la France : ce qu'il ne consentira et ne souffrira jamais, dût-il lui en coûter cent mille vies, s'il les avait. — A ce propos, il recommande encore à sa sœur les choses de la religion. — Il trouve que ceux qui ont été employés dans l'affaire de Valenciennes ont montré de la mollesse; et, quant au marquis de Berghes en particulier, il lui semble qu'il n'agit pas en cela comme il le devrait. Il prie sa sœur de voir ce qu'il y aurait à faire à cet égard. — Il recommande aussi à la duchesse l'affaire des nouveaux évêchés : il souhaiterait qu'elle pût trouver quelque moyen d'arrangement avec *ces diables de Bra-*

(1) Voy. pp. 218 et 281.

(2) Nous n'avons pas de lettre de la duchesse du 13 mai 1562. Le roi veut peut-être parler de celle du 13 juin, qui est p. 239.

bant au sujet des abbayes. Il a écrit à Rome comme elle le verra par les copies qu'il lui envoie. Les difficultés qui se sont élevées aux Pays-Bas ont été très-préjudiciables à ces affaires. — Il a vu ce que très-prudemment elle a répondu à ce qu'il lui écrivit (1) touchant les plaintes du prince d'Orange et de MM. d'Egmont et de Glajon. Il adopte d'autant plus sa façon de penser à cet égard, que son intention n'est pas qu'il se fasse quelque chose de nouveau avec ces seigneurs, mais seulement qu'elle observe l'instruction qu'il lui donna à son départ des Pays-Bas. Il ne voit pas dès lors quel sujet ils auraient de se plaindre; il trouve moins encore qu'on doive leur rendre compte de ce qui se fait pendant leur absence. — S'ils viennent à élever d'autres plaintes, il leur répondra « comme ils le » méritent. » — Au cas que le prince d'Orange eût donné suite au dessein de se faire nommer « protecteur de Brabant, » il aurait « mérité plus que des paroles, » car cette prétention était si exorbitante qu'il eût été impossible de la souffrir. — La réponse qu'elle a faite au prince et au comte d'Egmont a été très-bien. — Elle peut être assurée qu'eux ni personne n'ont su ni ne sauront ce qu'elle lui écrit sur ces choses-là ni sur d'autres. — Il est du reste tout à fait de son avis, qu'il ne convient de donner à aucun d'eux le commandement des troupes. — Il reconnaît que sa présence aux Pays-Bas conviendrait pour toutes ces affaires, et ce n'est pas la volonté qui lui manque pour s'y rendre; ce ne sont pas non plus les dangers du voyage par mer ou par terre qui l'arrêtent: ce qui l'en empêche, c'est qu'il n'a pas d'argent, et sans argent il ne pourrait rien faire de bon. — Il a vu ce que la duchesse lui écrivit touchant la proposition du fils de Berlaymont pour l'évêché de Liège (2): la princi-

(1) Je n'ai trouvé, ni à Simancas, ni à Naples, la lettre du roi et la réponse de la duchesse concernant les plaintes des trois seigneurs. Dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, pp. 195 et suiv., j'ai donné la lettre du prince d'Orange et du comte d'Egmont au roi contre le cardinal de Granvelle, du 23 juillet 1561; la réponse du roi du 29 septembre, et des lettres particulières du secrétaire Erasso au prince et au comte sur le même sujet.

(2) Voy. p. 42.

pale raison qu'il a eue de ne pas le comprendre parmi les candidats à présenter au chapitre a été sa jeunesse, comme il l'a dit à sa sœur (1); mais il en a eu une autre encore qu'il passa sous silence, et c'est que Berlaymont, s'il espérait que son fils devînt évêque de Liège, ferait des difficultés et de l'opposition en ce qui concerne les nouveaux évêchés. Néanmoins, si elle juge que cet inconvénient ne soit pas à craindre et qu'il convienne de le nommer entre les candidats, il la laisse libre d'en agir ainsi. — Il désire que l'arrangement à faire avec la principauté de Liège touchant Mariembourg, Philippeville et Charlemont se termine le plus tôt possible. — Il est de son avis en ce qui concerne Grave. — Embarras où il se trouve pour payer ce qu'il a promis au prince d'Orange et au comte d'Egmont, le terme dans lequel ce payement se devait faire expirant dans un mois (2). Il prie la duchesse de les pressentir sur la manière dont ils prendraient le retard qu'il mettrait à y satisfaire. — Il lui recommande encore la punition de ceux qui sèment ou affichent des pasquilles. — Il consent qu'Armenteros cède à Albert Pinelo l'office qu'il a à Naples. — Elle a très-bien fait de l'informer si particulièrement de ce qui est de nouveau arrivé à Valenciennes : c'est le résultat de la mollesse avec laquelle ont procédé ceux qui ont été envoyés en cette ville. Quoiqu'il y ait été remédié en partie, il trouve qu'il y a encore beaucoup à faire pour qu'une méchanceté si grande et de si mauvais exemple et conséquence soit châtiée comme elle le mérite; il prie donc sa sœur de tenir la main à ce qu'elle le soit avec la rigueur et la démonstration requises. — Il s'étonne de voir les choses qu'on met en avant aux Pays-Bas, selon ce qu'elle marque dans sa lettre du 13 mai (3), et de ce que qu'on y dit au sujet de l'inquisition et

(1) Voy. p. 82.

(2) Voy. *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 185.

(3) N'est-ce pas encore de la lettre de la duchesse du 13 juin qu'il veut parler ici? Voy. p. 246.

d'autres mesures qui seraient contraires à son serment, « lequel » peut-être il observera mieux qu'eux les leurs. » — Ce qui dans tout cela lui est le plus sensible, c'est leur conduite envers le cardinal (de Granvelle), qu'ils récompensent ainsi de toutes les peines qu'il s'est données et qu'il se donne dans l'intérêt de leur pays. Il prie sa sœur de l'encourager à souffrir ces injustices avec la constance et la sincérité qu'il a montrées jusque-là. S'il y a quelque chose que le roi puisse faire de sa part pour y remédier, il est prêt à le faire, car il a pour le cardinal la bonne volonté que ses services méritent. — Dans le cas où les états de Brabant la presseraient pour la provision des abbayes vacantes, et qu'elle ne pût autrement se débarrasser de leurs sollicitations, elle les renverrait à lui, en disant que ces abbayes sont de celles dont il s'est réservé la nomination. — Grands remerciements à la duchesse pour le soin et la vigilance qu'elle apporte aux affaires de son gouvernement. — Progrès de la convalescence du prince don Carlos. — Il accuse la réception de la lettre de la duchesse du 14 juin (1) : comme elle était en chiffres, il a dû la donner à Gonçalo Perez pour la déchiffrer, et c'est lui aussi qu'il a chargé d'y répondre. — Il se réfère, pour le surplus, à ce qu'elle trouvera dans la lettre que Gonçalo Perez écrit de sa main (2). Seulement il lui dira, en ce qui concerne ses affaires particulières et celles du duc son mari, que, s'il ne fait pas tout ce qu'elle désire, ce n'est point qu'il y ait en lui manque de bon vouloir, car il l'a et l'aura toujours très-grand pour tout ce qui la touche (3).

7. — *Madrid, 21 juillet 1563. (Autog.)* Il lui envoie un rapport du conseil suprême de l'inquisition contre Agustin Boacio (l'un de ceux qu'il lui a signalés dans un mémoire joint à l'une de ses lettres précédentes) : « Il conviendrait beaucoup, lui dit-il, d'avoir ce » Boacio ici, afin de savoir de lui bien des choses ; je vous recom-

(1) Voy. *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 202.

(2) *Ibid.*, p. 207.

(3) Voy. l'*Appendice B*, n° II.

» mande donc vivement de faire pour cela tout votre possible, car
» ceux de l'inquisition m'en ont donné la charge. Si vous pouvez
» vous y employer personnellement, ce sera le mieux : dans le cas
» contraire, voyez s'il ne faudrait pas vous adresser, à cet effet, à
» quelqu'un ou à Alonso del Canto, à qui vous donneriez vos ordres
» secrètement. Avertissez-moi de ce qui se sera fait : j'ai un grand
» désir de le savoir, vu l'importance de la chose (1). »

8. — *Monzon*, 12 janvier 1564. Ayant résolu de donner une autre destination au sieur de Chantonay, il envoie don Francés de Alava à la cour de France, vu la connaissance qu'il a acquise des affaires de ce royaume dans les deux missions qu'il y a remplies déjà (2), pour y traiter les affaires qui s'offriront, en attendant l'arrivée de celui qui servira d'ambassadeur ordinaire. — Don Francés a ordre d'informer la duchesse de ce qui se passera à la cour auprès de laquelle il est accrédité, et de se conformer aux instructions qu'il recevra d'elle.

9. — *Monzon*, 19 janvier 1564. Le duc de Ferrare lui a témoigné le désir de se marier avec une des filles de l'Empereur, et l'a prié de le favoriser auprès de Sa Majesté Impériale. Il n'a pu s'y refuser. — Ayant donc chargé M. de Hierges d'aller complimenter le duc et la duchesse de Lorraine sur la naissance du fils qu'ils viennent d'avoir, il lui a donné l'ordre de passer ensuite à Vienne, et de proposer, de sa part, à l'Empereur le mariage en question.

10. — *Monzon*, 22 janvier 1564. (*Autog.*) Le secrétaire de la duchesse, Armenteros, lui a rendu compte de tout ce qu'elle l'a chargé de lui dire, tant au sujet des affaires des Pays-Bas et de son

(1) « Este combendria mucho aber por acá, por saver muchas cosas; y así os lo encargo, quanto puedo, que lo procureis quanto sea posible, porque así me lo han encargado los de la inquisicion. Y si vos lo podeis hazer, será lo mejor, y si no, myrad si combendria remytirlo á alguno ó á Alonso del Canto que lo procurase, mandándoselo vos secretamente. Y de lo que se hiziere me avisad, por lo que lo deseo, por importar tanto. »

(2) « ... Por la noticia que ha adquirido de las cosas de allí en las dos vezes que allá le he embiado... »

service qu'en ce qui concerne ses affaires particulières, celles du duc son mari et de son fils. Il lui sait gré d'avoir, avec tant de confiance, voulu traiter avec lui seul ce qu'elle a jugé convenir à son service. Il la prie de continuer à le faire, et lui promet le secret. — Quant aux affaires qui touchent les Pays-Bas et aux autres, il répond, dans la lettre qu'il lui écrit de la main de Gonçalo Perez (1), sur tous les points compris en l'instruction dont Armenteros était porteur, lesquels il a vus et examinés ainsi que l'exigeaient des choses de si grande importance. Il s'en réfère à cette lettre, à l'instruction écrite donnée à Armenteros (2) et à ce que celui-ci dira à la duchesse. — Il attend du zèle qu'elle a pour le service de Dieu et le sien, et de la grande prudence qu'elle a toujours montrée dans toutes les affaires, qu'elle s'appliquera à apporter à la situation des Pays-Bas le remède dont elle voit la nécessité : se servant, à cet effet, au cas qu'elle le juge à propos, de l'aide des seigneurs, lesquels, s'ils ont pour son service l'amour qu'elle lui a fait dire par Armenteros et que tous ils ont prié celui-ci de lui dire, s'y emploieront, il n'en doute pas, comme ils y sont obligés, alors qu'il s'agit du service de Dieu, de l'avantage et de la conservation du pays. — Il a chargé Armenteros de lui rendre compte, « pour elle seule, » des raisons qui ne permettent pas encore la remise, entre les mains du duc son mari, du château de Plaisance : il assure la duchesse que leur intérêt propre le veut ainsi. — Puisqu'elle et le duc trouvent bien le mariage de Portugal (3), il a chargé Ruy Gomez d'en écrire à Lisbonne ; il apportera à la conclusion de cette affaire la même sollicitude que si c'était pour le prince son fils. — Cette lettre était écrite depuis plusieurs jours, lorsqu'il a reçu celle où la duchesse l'engage à faire en sorte qu'il soit nommé des cardinaux à sa dévotion,

(1) Voy. sa lettre du 23 janvier dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 286.

(2) *Ibid.*, p. 285.

(3) Celui du prince Alexandre avec la princesse Marie, fille de l'infant Édouard de Portugal.

et, entre autres, Gonçalo Perez. Tout ce qu'elle dit à ce sujet est « très-bien dit et très-bien considéré, comme le sont toutes les » choses qui viennent d'elle; » mais il ne songe pas, quant à présent, à s'occuper de cette matière, et alors même qu'il le voudrait faire, il ne sait si Gonçalo Perez aurait la santé qu'il faudrait pour cela, car il lui paraît qu'il dépérit beaucoup. — Elle verra tout le surplus dans la lettre de la main de Perez et dans celles en français.

« Seulement, il me reste à vous dire que, considérant la manière » dont les choses vont aux Pays-Bas, j'ai jugé à propos d'écrire au » cardinal ce que, je crois, il vous montrera, et c'est qu'il me paraît » que, comme de lui-même, il doit prendre quelque prétexte d'aller » voir sa mère et vous en demander la permission. Je pense que » vous devez la lui donner (à moins que quelque nouveauté ne soit » survenue là-bas pour laquelle vous croyiez ne devoir pas le faire), » et de façon qu'il ne paraisse pas que je l'aie ordonné. Nous verrons si ces seigneurs feront alors ce qui est si nécessaire et qu'ils » vous ont offert (1). »

11. — *Barcelone, 18 février 1564. (Autog.)* Après avoir remercié la duchesse de toute la peine qu'elle se donne pour son service, lui avoir recommandé le point de la religion et la bonne administration de la justice, en laquelle il trouve que beaucoup des ministres qui en sont chargés ne font pas ce qu'ils devraient faire, il en vient à l'affaire du cardinal de Granvelle (2) : « Sur ce que je » vous écrivis, l'autre jour, — dit-il — touchant le voyage de *cette* » *personne* dans son pays, j'ai à vous mander aujourd'hui que j'ai » vu depuis une lettre d'elle où il est dit que ce pays ne manque » pas non plus de gens qui sont animés de mauvaises volontés et » cherchent à susciter des révoltes. D'après cela, je ne sais si, pour » pacifier une province, nous ne causerions pas le soulèvement

(1) Voy. l'*Appendice B*, n° III.

(2) Voy. la lettre précédente.

» d'une autre. Je crois que cette personne vous aura plus particulièrement informée de ce qu'il y a en cela. Vous verrez l'inconvénient qui en pourrait résulter; et, au cas qu'il fût toujours nécessaire qu'elle s'éloignât de Bruxelles, vous jugerez s'il ne suffirait pas que, à prétexte du temps présent, elle allât où elle fut dernièrement (1), et ensuite visiter le reste de son diocèse, puisque c'est là sa principale obligation (2). » Dans l'intervalle, la duchesse pourra l'informer de son avis à cet égard et sur tout, ainsi que de ce qui se sera fait et sera résulté des instructions données par lui à Armenteros (3).

12. — *Madrid, 7 octobre 1564.* Le maître de sa chapelle étant mort, il désire que le chanoine Chastellain, maître de chapelle de l'église de Soignies, vienne le remplacer. Si elle ne pouvait l'y déterminer, il la prie de choisir, à sa place, quelque autre qui soit aussi versé dans la musique qu'il le faut pour la direction de sa chapelle (4).

13. — *Madrid, 25 novembre 1564.* Le capitaine Mondragon, gouverneur de Damvillers, lui a écrit, le suppliant de lui accorder un congé de quelques mois, afin qu'il puisse venir en Espagne arranger ses affaires particulières. Il communique cette demande à la duchesse, lui remettant le pouvoir de l'accorder, si elle le juge à propos.

14. — *Cigales, 16 mai 1565. (Autog.)* Il informe la duchesse que la reine est partie de Cigales, la veille, pour Burgos, où il l'a accompagnée. — Il a appris avec plaisir que le prince Alexandre est arrivé aux Pays-Bas.

15. — *L'Escorial, 26 juin 1565. (Autog.)* Il sera en grande peine

(1) A Malines. Voy. *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 275 et 279.

(2) Cette lettre explique un passage de celle de Marguerite au roi du 29 mars (*Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 294) qui jusqu'à présent était inintelligible.

(3) Voy. l'Appendice B, n° IV.

(4) « ... Que sea tan diestro en la música como se requiere para gobernar mi capilla... »

jusqu'à ce qu'il apprenne son rétablissement de l'indisposition dont elle a souffert en dernier lieu. Il la prie de lui envoyer un courrier exprès pour l'en informer.

16. — *Au bois (de Ségovie), 23 septembre 1565. (Autog.)* Le domestique du comte de Mansfelt, qui lui remettra cette lettre, lui porte la nouvelle de l'embarquement de sa belle-fille (1). — Ne voulant pas que le mariage se fasse sans que quelqu'un y assiste en son nom, il ordonne à son ambassadeur en Angleterre (2) de s'y trouver et d'y suivre les ordres qu'il recevra d'elle. — Pour le surplus, il se remet à ses lettres en français. — Il ne répond pas à celles qu'elle lui a écrites de sa main (3), parce qu'elles sont d'une telle importance que, quoiqu'il en soit occupé depuis plusieurs jours, il n'a pu encore se décider sur leur contenu (4).

17. — *Au bois de Ségovie, 20 octobre 1565. (Autog.)* Nous avons trouvé la minute de cette lettre aux archives de Simancas, et nous l'avons analysée dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 374. Nous croyons inutile de reproduire ici cette analyse. On trouvera le texte de la lettre plus loin (5).

18. — *Madrid, 15 février 1566. (Autog.)* S'il n'était à la veille de dépêcher M. de Vaulx, qu'il envoie pour la visiter et ses enfants, et pour la complimenter sur leur mariage, il lui aurait expédié un courrier pour lui écrire deux choses. L'une est qu'il aurait beaucoup souhaité qu'on eût immédiatement fait justice de celui qui commit ce méfait de jeter un livre contre le très-saint sacrement (6), car un si grand délit, perpétré en la présence de la

(1) La princesse Marie de Portugal, qui allait épouser à Bruxelles le prince Alexandre Farnèse.

(2) Don Diego de Guzman.

(3) Celles du 22 juillet qui sont dans la *Correspondance de Philippe II, etc.*, t. I, pp. 360 et 363.

(4) " ... Por ser de tanta importancia que, aunque ha dias que entiendo en ello, no me he podido acabar de resolver. "

(5) Voy. l'*Appendice B*, no V.

(6) Voy. *Correspondance de Philippe II, etc.*, t. I, p. 394.

duchesse, n'aurait pas dû rester si longtemps impuni, le délai dans le châtement faisant beaucoup de mal en ces sortes de choses. « Si, » lorsque cette lettre vous parviendra, — ajoute le roi — la punition que mérite une telle scélératesse n'avait pas été faite, je vous prie beaucoup, ma sœur, de prendre des mesures pour qu'elle se fasse aussitôt...; et vous m'informerez, par le premier courrier, du résultat de ces mesures, pour le contentement que j'aurai d'apprendre qu'il en a été comme je le dis ici. » — L'autre chose pour laquelle il voulait expédier un courrier à sa sœur était celle-ci : qu'il désirait lui accuser la réception de sa lettre du 12 janvier (1), laquelle il gardera pour la rendre, lorsqu'il viendra, à l'homme dont il y est parlé. — Il termine en l'informant que la grossesse de la reine va se confirmant de plus en plus (2).

19. — *Madrid, 1^{er} avril 1566. (Autog.)* Il eût désiré répondre à toutes ses lettres avant les Pâques ; mais cela ne lui a pas été possible, tant à cause que Gonçalo Perez a été malade depuis plusieurs jours, que parce que lui-même il a été très-occupé, et des dispositions qu'il a fallu prendre pour résister, au besoin, à l'armée navale du Turc, et de beaucoup d'autres affaires importantes et urgentes. — Après avoir fait déjà des dépenses considérables afin de se prémunir contre le Turc, il a jugé que, moyennant quelques sacrifices de plus, on pourrait essayer de conquérir Alger, au cas que la flotte ottomane ne parût point. Et, en conséquence, il a jugé opportun de se mettre dès maintenant en mesure pour cette entreprise : car, à la vérité, il est très-nécessaire de prendre Alger ; par là serait levé un des principaux obstacles à son voyage aux Pays-Bas. Quoique bien des choses lui manquent encore, il espère que ses royaumes d'Espagne, lorsqu'ils connaîtront son dessein, en seconderont l'exécution, qui leur importe tant. — La confiance qu'il a en sa sœur l'engage à

(1) Il s'agit probablement ici d'une lettre particulière ; et, comme le roi dut la renvoyer à Marguerite, il n'est point étonnant que je ne l'aie pas trouvée aux archives de Simancas.

(2) Voy. l'*Appendice B*, no VI.

l'informer de tout cela, étant bien certain qu'elle gardera le secret qui convient : elle seule en sera instruite aux Pays-Bas. — La grossesse de la reine suit son cours (1).

20. — *Madrid, 12 mai 1566. (Autog.)* La minute de cette lettre est aux archives de Simancas; j'en ai donné l'analyse dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 415 (2).

21. — *Même date.* Il a chargé Menvivil de dire à la duchesse certaines choses; il la prie de lui ajouter foi.

22. — *Au bois de Ségovie, 2 août 1566. (Autog.)* Il a reçu toutes les lettres de la duchesse, jusques et compris la dernière du 18 juillet. — Il lui répond, en français, sur la plupart des points qui y sont touchés. — Il la remercie du soin particulier qu'elle a eu toujours de le tenir si bien informé de tout ce qui se passe aux Pays-Bas; il voit par là quelle peine elle se donne, selon la confiance qu'il n'a cessé de placer en elle, et, en lui réitérant ses remerciements, il la prie de la continuer jusqu'à ce qu'il passe aux Pays-Bas : ce qui, il l'espère, sera plus tôt encore qu'il ne l'écrit en français, surtout si l'Empereur lui répond par ce courrier. — Il lui paraît, et il s'en félicite, qu'à la diète on n'a pas traité des quatre choses que lui dit le comte de Mansfelt. — Elle peut très-bien accepter le donatif que lui ont offert les états de Flandre; il croit que la reine Marie, sa tante, en agissait ainsi. — Il a demandé à Montigny son avis sur les affaires des Pays-Bas; mais il n'a pu en tirer autre chose sinon que les points contenus dans son instruction étaient ce qui convenait le mieux pour tout. — La sortie de l'armée navale du Turc, bien qu'on dise que celle-ci ne fera rien d'important, a mis obstacle à ce que, cette année, il exécute le dessein qu'il avait conçu (3); mais il n'en est pas moins très-satisfait des

(1) Voy. l'*Appendice B*, n° VII.

(2) Voy. le texte dans l'*Appendice B*, n° VIII.

(3) Voy. sa lettre du 1^{er} avril 1566, à la page précédente.

dispositions qu'elle avait prises de son côté pour en seconder l'exécution. — Il ne doute pas du contentement que la duchesse lui dit avoir éprouvé de la grossesse de la reine; il a appris avec le même contentement que sa belle-fille (1) est enceinte. — Il ne répond pas en français touchant le serment qu'elle lui a proposé de faire prêter par tous ses officiers, au cas qu'il accorde les deux points demandés, parce que ce serment serait de peu d'effet, tous le lui ayant prêté déjà; et ceux qui ont violé une fois leur serment, quelle assurance pourrait-on avoir qu'ils ne le violeraient pas d'autres fois encore? — Par le même motif, il n'y pas lieu de donner suite à ce que Montigny lui a proposé, de la part de la duchesse, touchant le prince d'Orange. — En ce qui concerne les prétentions du comte de Hornes, il s'occupera, sous peu, d'affaires de ce genre, et il informera sa sœur de ce qu'il aura résolu. — Elle a très-bien fait de pourvoir le capitaine Robles de 8,000 florins pour la réparation des fortifications de Philippeville. — En outre de ce qui lui est et a été écrit en français, elle pourra assurer le prince d'Orange qu'il est satisfait de lui, et lui dire combien il s'abuse en pensant le contraire. — Il a reçu et écouté Montigny de la manière qu'elle le lui avait recommandé. — Pour que les seigneurs des Pays-Bas se départent de l'idée, où ils sont, qu'il n'est pas content d'eux, il ne sait que faire de plus que de leur écrire, de sa main, les lettres qu'il lui envoie et dont elle fera l'usage qu'elle jugera convenir. Elle pourra, en outre, leur dire de bouche ce qu'elle trouvera à propos pour leur donner toute assurance. — Afin que Montigny ne pût rien écrire de préjudiciable à son service, il a été pris des mesures pour qu'il n'expédiât point de courrier aux Pays-Bas, comme il voulait le faire. — Tout ce qu'elle a traité avec l'archevêque de Sorrento lui a paru très-bien. — Il est convaincu de la bonne intention qu'elle a eue en faisant communiquer de la modération des placards avec les états;

(1) La princesse de Parme, épouse d'Alexandre.

mais, comme il n'en est plus besoin, il n'y a plus lieu d'en parler à ceux de Hollande ni à d'autres avec lesquels on n'a pas commencé à le faire. Quant à ceux de Brabant, il voit bien qu'après avoir commencé on ne peut s'empêcher de continuer. — Dans ce qui se passe aux Pays-Bas elle trouvera, si elle le juge à propos, une bonne excuse, envers l'Empereur, de ce qu'elle ne lui envoie pas le comte de Mansfelt, comme il le demande. — En ce qui concerne le sieur de Hames, il s'en réfère à ce qu'il écrit en français. — Quant à la Cressonnière, il vaut mieux, pour plusieurs raisons, ne pas faire de changement à son égard. — Dans les lettres en français, elle verra l'argent qu'il lui envoie par ce courrier, et celui qu'elle recevra prochainement. En cas de nécessité pressante, elle pourrait se servir en secret de celui de la loterie. — Elle a très-bien fait de ne pas envoyer ses lettres aux villes par des personnes propres, et elle agira de même à l'égard de celles qu'il leur écrit maintenant. — Il ne trouve pas nécessaire la prestation d'un nouveau serment par les gouverneurs des places fortes, car s'il ne veulent pas faire ce qu'ils doivent, ils ne se soucieront pas davantage de ce nouveau serment. — Il a été charmé d'entendre ce que Fabio Lembo lui a exposé de la part de la duchesse (1); il l'expédiera le plus tôt possible. — S'il a tant tardé à répondre à ses lettres, c'est que la gravité des affaires sur lesquelles il avait à résoudre, et particulièrement le point de la religion, exigeait les réflexions les plus sérieuses. — Il a trouvé convenable que Montigny demeure à sa cour jusqu'à ce qu'elle ait répondu à cette dépêche; et au marquis de Berghes qui, étant en chemin, voulait s'en retourner aux Pays-Bas à cause de sa maladie, il a écrit de venir le trouver en tout cas. — Il approuve beaucoup ce qu'elle dit, que si l'on demande de nouvelles choses, il ne faut pas les accorder ni même donner l'espoir qu'elles s'accordent plus tard. — Elle lui écrit qu'elle a dépêché ce courrier pour savoir,

(1) Voy. *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 416.

au cas qu'il faille prendre les armes, soit contre les confédérés, soit contre les sectaires, à qui elle devra donner le commandement des troupes. — Contre les sectaires, comme il ne sera pas besoin d'une armée, elle se servira des gouverneurs des provinces ou d'autres personnes sur lesquelles elle pourra compter. Quant aux confédérés, comme il faudra plus de gens, et plus en ordre et plus à propos, si, pendant qu'on les rassemblera, elle peut le consulter en lui donnant son propre avis, elle le fera : dans le cas contraire, elle chargera du commandement des troupes celui en qui elle aura le plus de confiance. — Il écrit au comte de Mansfelt la lettre qu'elle verra. Elle peut assurer ce seigneur, et dans les termes les plus bienveillants, qu'il est content de lui faire payer la somme qu'il réclame. — Il loue beaucoup la duchesse de la fermeté avec laquelle elle s'est refusée à convoquer les états généraux; elle ne doit pas y consentir, et lui n'y consentira pas non plus; mais il ne convient point qu'on sache aux Pays-Bas qu'elle a cet ordre de lui. Il faut qu'on croie que ce n'est que pour le moment qu'il lui a défendu d'assembler les états, et qu'elle s'attend à en recevoir l'autorisation plus tard, afin qu'on ne désespère pas d'obtenir cette assemblée, quoiqu'il soit résolu à s'y opposer, sachant fort bien ce qu'on prétend par là, et n'ayant pas voulu, par ce motif, le permettre auparavant. — Ne trouvant plus nécessaire la présence d'Alonso del Canto aux Pays-Bas, il lui donne l'ordre de revenir en Espagne; Curiel lui en fournira les moyens. — Il a été charmé d'apprendre la bonne correspondance qu'elle a avec l'évêque de Liège, ainsi que l'offre que lui ont faite les prélats de Brabant; elle remerciera ceux-ci de sa part. — Il a appris aussi avec plaisir la sortie de la confédération de ceux qu'elle lui a nommés (1).

(1) Voy. l'Appendice B, n° IX.

J'avais déjà donné, dans la *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, p. 438, une analyse de cette lettre, mais elle était trop sommaire.

23. — *Ségovie, 12 août 1566. (Autog.)* Il lui envoie ce courrier pour lui annoncer que la reine est accouchée d'une fille la nuit précédente, à minuit (1). — Ce courrier lui porte aussi les dépêches en français qui étaient achevées. Les autres suivront bientôt. — Le plaisir qu'il a de cet accouchement de la reine est diminué par l'inquiétude et la peine que lui causent les affaires des Pays-Bas (2). — *P. S.* « Lisez, avant tout autre, les lettres en » français dont ce courrier est porteur, afin de voir, selon l'état » des affaires, lesquelles vous voudrez communiquer au conseil, et » lesquelles tenir secrètes ; mais ne convoquez point les états généraux, comme je vous l'ai écrit et vous l'écris maintenant en » français (3). »

24. — *Même date. (De la main d'Antonio Perez.)* Il lui envoie un chiffre particulier, dont elle se servira, au lieu du chiffre général, dans ce qu'elle aura à lui mander sur les affaires des Pays-Bas et des États voisins.

25. — *Au bois de Ségovie, 22 août 1566. (Autog.)* Il répond aux lettres de Marguerite du 4 et du 9 août (4). — Il a appris avec peine qu'elle était indisposée ; jusqu'à ce qu'il sache qu'elle est rétablie, son inquiétude sera grande ; il la prie donc de lui donner de ses nouvelles par le premier courrier. — La reine, après son accouchement, a été très-mal ; elle est maintenant un peu mieux, quoique la fièvre ne l'ait pas encore quittée. — Le surplus de la famille royale va bien. — Il attend avec un grand désir la réponse de la duchesse à la lettre qu'il lui a écrite au commencement du mois (5). — Il espère

(1) « Anoche pasada, medianoche.... » C'est de l'infante Isabelle qu'il est ici question.

(2) « El cuydado y pena que tengo de las cosas de ay no me dexa tener plazer cumplido con este parto de la reyna.... »

(3) « Las cartas que lleba este correo en francés veed vos primero, para que, segun el estado de los negocios, vos veais quales querreis publicar à los del consejo y quales querreis tener secretas : pero no junteis los estados, como os tengo escrito y escribo agora en francés. »

(4) Voy. *Correspondance de Philippe II*, etc., t. I, pp. 440 et 442.

(5) Celle du 2 août, p. xxix.